

**EDITO**



Bonjour à toutes et à tous,

L'année associative du Kreiz-Ker tire à sa fin. L'hiver qui paraît toujours très long nous quitte enfin, laissant place au printemps. Cette nouvelle saison nous apporte de belles journées. La nature se réveille, les premières fleurs éclosent dans les jardins et le long des talus. Les arbres bourgeonnent, les oiseaux font entendre leur gazouillis dès les premières lueurs du jour.

Cette année 2022-2023 le nombre d'adhérents de l'association est en nette croissance : signe que le Kreiz-Ker se porte bien grâce aux activités proposées qui répondent à vos besoins et souhaits.

**Durant les mois d'hiver, le conseil d'administration a organisé les goûters et leurs animations.** En janvier nous avons fêté les rois, tout d'abord le « quiz », suivi de la galette et du goûter servis par les bénévoles.

En février, ce fût la chandeleur dans la joie et la bonne humeur. Après le jeu « vrai ou faux » les convives, toujours très nombreux, ont dégusté les crêpes faites le matin par Marthe et Jean-Yves et réchauffées l'après-midi par Annie, Jean-Yves et Pierre.

Le dernier goûter a eu lieu en mars avec le jeu du loto qui a bien divertit les adhérents tout au long de l'après-midi.

**Les sorties à la journée, programmées sur proposition des autocaristes, se sont bien déroulées.**

Tout d'abord le repas de Noël à CARHAIX suivi de la visite du marché de Noël et des illuminations de la ville de LOCRONAN.

En février « Holiday on Ice » et en mars « Celtic Legends » ont remporté un vif succès. Ces spectacles ont eu lieu à la salle Liberté de RENNES.

En avril « Le cochon grillé » à Carentoir, avec la visite de la ferme du monde où nous avons vu des animaux venus de différents continents, a clôturé les sorties de l'année.

**J'ai signé le « Contrat d'Engagement Républicain »** que nous devons TOUS respecter et qui est obligatoire si le Kreiz-Ker veut bénéficier d'aides des services publics. (Voir le paragraphe page 4).

Nadine, trésorière du Kreiz-Ker et Annick, bénévole, ont travaillé en équipe pour compléter le lourd dossier de demande de renouvellement de l'agrément « Jeunesse et Éducation Populaire ». Un agrément très important qui permet au Kreiz-Ker de bénéficier d'un dégrèvement des charges sociales et d'une réduction de la redevance SACEM. (Voir le paragraphe page 4).

Je vous remercie, toutes et tous pour votre fidélité et la confiance que vous accordez à l'équipe dirigeante, d'animation et de bénévoles du Kreiz-Ker.

La présidente : G. JAOUEN

Comme chaque année, les activités de l'association sont en sommeil pendant les vacances scolaires.

**Le Kreiz-Ker est fermé :**

**du lundi 17 avril au lundi 1<sup>er</sup> mai inclus.**

Reprise des activités le mardi 2 mai.

Reprise des permanences le jeudi 4 mai à 10 h.

**LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN :**

**Les sept engagements :** (Pourquoi ? voir page 4)

- Respect des lois de la République ;
- Liberté de conscience ;
- Liberté des membres de l'association ;
- Égalité et non-discrimination ;
- Fraternité et prévention de la violence ;
- Respect de la dignité de la personne humaine ;
- Respect des symboles de la République.

Pour lire le contrat : clic => [ici](#)

**AVEZ-VOUS BIEN NOTÉ ?**

**02 mai 2023 :** Les marcheurs : La journée de clôture

Parcours de 7 km environ autour de la pointe du Guilben.

Repas au restaurant « Le Goas Plat ». Les inscriptions sont closes.

**30 mai 2023 :** Séance de mise à jour du site internet sur vos

ordinateurs, tablettes ou téléphones de 9 h 30 à 12 h.

S'inscrire pour éviter l'attente.

**Du 09 au 16 juin 2023 :** Voyage annuel à la « Grande Canarie »

Les inscriptions sont closes.

**Les 08 et 09 septembre 2023 :** Sortie au « Puy du Fou ».

Une nouveauté au sein du parc en 2023 : un grand spectacle en intérieur : « Le Mime & L'Etoile ». Il est urgent de s'inscrire.

**09 septembre 2023 :** Le forum des Associations de Lannion.

**23 septembre 2023 :** La journée « Portes Ouvertes » du Kreiz-Ker.



**JANVIER : Galette et Quiz Bretagne**

**La galette des rois a réuni 68 adhérents malgré une température extérieure qui frisait le zéro degré.**

Après les vœux de Germaine, pour cette nouvelle année, tout le monde s'est installé par groupes de quatre, pour participer au quiz sur la Bretagne brillamment animé par Annick et qui a remporté un vif succès. Un bon pour un goûter a été offert aux quatre vainqueurs à l'issue de la question subsidiaire départageant les ex-æquo. Les membres du bureau et quelques bénévoles ont ensuite pris le relais pour assurer le service : la salade de fruits et son biscuit accompagnés du Vouvray avant la galette. Ces dernières, livrées tièdes et découpées en 6, étaient excellentes. Les boissons chaudes (chocolat, café ou thé) ont clôturé ce premier goûter de l'année 2023.

**FÉVRIER : Crêpes et Questions «Vrai ou Faux»**

**Tout d'abord un grand merci à Marthe et Jean-Yves qui ont passé la matinée à confectionner les crêpes ainsi qu'à Annie, Jean-Yves et Pierre qui les ont réchauffées et garnies de chocolat, confiture, caramel... au choix de chacun des 66 convives et accompagnées de cidre.**

Après le souhait de bienvenue, exprimé par Germaine, la présidente, Gérard a lancé le « Vrai ou Faux » qu'Annick a animé avec brio. Par équipes de quatre, tout le monde a joyeusement participé à ce nouveau jeu. Tout comme pour la galette, les vainqueurs ont eu droit à un bon offert pour le goûter du loto. Les membres du bureau et quelques bénévoles ont ensuite pris les commandes et servi les crêpes garnies et le cidre. Pour terminer, chacun a eu la boisson chaude de son choix entre café, thé ou chocolat.

**MARS : Animation loto**

**La fin des goûters de la saison hivernale a connu son apothéose avec le goûter loto du samedi 25 mars qui a réuni 57 convives.**

Dès l'arrivée, chacun s'est vu remettre gratuitement un carton de jeu et a pu en acheter quelques-uns supplémentaires.

L'après-midi a été lancé par Germaine qui a rappelé les animations et sorties à venir. Sylviane, bénévole au Kreiz-Ker, a ensuite présenté les règles du loto, puis a animé le jeu tandis que Gérard a procédé au tirage des boules : les 5 personnes, chanceuses, ont reçu un bon d'achat au « Magasin Vert » dans des pochettes admirablement créées et décorées par Myriam adepte du scrapbooking.

Dans la foulée, Mme Marielle Maréchal (déléguée au CCAS, chargée de mission « handicap et prévention santé ») a présenté la démarche « autonomie et inclusion » mise en place par la ville de Lannion. Afin de valoriser les projets à venir, elle a distribué un questionnaire qui va permettre de recenser les difficultés fréquemment rencontrées par les personnes en situation de handicap, les personnes de plus de 60 ans et les proches aidants.

Le goûter a ensuite été servi par les membres du C.A. avec « pincés et gants » pour un parfait contrôle de l'hygiène et de la sécurité alimentaire. La panna cotta avec son coulis de framboise et la brioche à la confiture ont été fort appréciées.

La convivialité a été retrouvée dans une ambiance bon enfant. Rendez-vous est pris pour la prochaine saison.

**RETOUR SUR LA FÉRIE DE LOCRONAN**

**Après un début de semaine marqué, pour beaucoup, par la crainte de neige ou de pluie verglaçante suite à la vigilance orange émise par Météo France, le voyageur que le bureau a contacté de très bonne heure la veille, maintient la sortie vers Locronan.**

46 participants se retrouvent au parking de Kermaria et tous montent rapidement dans le car où la température est nettement plus élevée. Départ à 10 h 15 vers le Manoir de Prévasy où nous arrivons 1 heure 30 plus tard après avoir admiré l'espace Glenmor, le site des « Vieilles Charrues » et les divers bâtiments et autres curiosités de Carhaix commentés par notre chauffeur.

Sitôt arrivés, tout le monde se précipite dans le manoir car il pleut toujours et il fait froid, tout juste le temps de poser son manteau et d'aller faire un tour aux toilettes que les premiers sont installés devant leur Kir champagnisé. Les serveurs reviendront plusieurs fois ! Le menu était appétissant (ce qui avait incité plus d'un à s'inscrire) et le repas, succulent, tient toutes ses promesses. L'orchestre joue et tous les danseurs se lancent sur la piste, vidant presque totalement par moment les rangées de tables. 15 h 30 : le dernier air est joué et chacun se prépare à reprendre le car à destination de Locronan après une photo



du groupe quasiment complet (tant pis pour les retardataires). Arrivés à destination, le vent et le froid se font bien sentir, la nuit n'est pas tout à fait tombée et, après la visite de la boutique de la verrerie où la majorité se précipite (c'est la première boutique magnifiquement éclairée, à deux pas du parking), chacun part de son côté et croise les autres à plusieurs reprises. Il faut faire vite, à peine plus d'une heure pour visiter. Au retour, la nuit est là, les illuminations nettement plus visibles. 18 h 00, les derniers montent dans le car, direction Lannion où nous arrivons à l'heure du premier but France/Maroc.

Journée fort sympathique et conviviale, l'occasion de se rencontrer... À rééditer.

**LES FEUX DE LA GLACE**

**23 membres du Kreiz-Ker ont participé à la sortie « Holiday on Ice » programmée le 18 février 2023.**

**Parking de Kermaria, ils ont embarqué avec enthousiasme dans le car qui les attendait, impatients de voir le « plus grand spectacle sur glace du Monde »**

« Supernova » : ce spectacle est un véritable hymne à la vie. On y célèbre la beauté unique et mystérieuse de l'Univers. Le thème de l'histoire, qui est d'une richesse fascinante, est traduit par la blancheur immaculée de l'arctique, l'immensité inimaginable de la galaxie et les couleurs chatoyantes des aurores boréales.

« Holiday On Ice » : c'est aussi 40 patineurs, venus du monde entier, ils représentent l'élite internationale du patinage artistique. De grandes stars parmi lesquelles notre charmante et talentueuse française SARAH ABITBOL en est l'invitée d'honneur. Revêtus de somptueux costumes, ils offrent un spectacle merveilleux, aux multiples facettes, passionnant et émouvant, d'un niveau de patinage artistique exceptionnel.

Que dire ? Du début à la fin, ce n'est que beau, spectaculaire, les costumes fabuleux, le décor époustoufflant.

Le Kreiz-Ker a adoré. À conseiller non seulement aux adeptes du patinage artistique mais à tout le monde.

## MAGIE DE « CELTIC LEGENDS »

**Le mercredi 8 mars, 32 inscrits à la sortie organisée par le Kreiz-Ker au Liberté à Rennes, ont pu apprécier ce magnifique spectacle de « Celtic Legends » qui les a fait voyager du Nord au Sud de l'Irlande.**

La troupe de 20 danseurs et 6 musiciens, pour sa tournée des 20 ans, a ravi nos yeux et nos oreilles durant deux heures par de belles prestations de danses et de rythmes traditionnels. Quel spectacle ! Quelle musique ! Des claquettes ! Des costumes brodés de sequins !

Tous plongés dans la légende celte ! Au rythme de flûte, violon, guitare, accordéon, Uilleann pipe (cornemuse irlandaise) et bodhrán (tambour). Sans oublier de parler de la virtuosité des musiciens lors de leur solo. La tête et le cœur encore dans l'ambiance irlandaise, nous sommes rentrés après deux heures de route, chacun évoquant sa satisfaction afin de poursuivre un peu ce beau voyage en pays celtique.

## UN TOUR DU MONDE À CARENTOIR

Le 12 avril était organisée une journée d'escapade dans le Morbihan, direction La Gacilly en premier lieu, commune située dans la vallée de l'Aff offrant un beau point de vue sur le pont qui enjambe cette rivière. Elle fut le berceau natal d'Yves Rocher, créateur de la cosmétique végétale, un musée immersif y retrace son parcours et l'ascension de l'entreprise.

Une déambulation au gré des ruelles permettait de découvrir la trentaine d'artisans d'art qui se sont installés dans le village (bijoux, cuir, vitraux, céramique, etc.).

Puis nous poursuivions la route en car jusqu'à La Ferme du Monde au Bois Brassu – parc animalier situé à Carentoir - pour le déjeuner des ripailles des Templiers.



Notre présidente désignait six participants qui furent revêtus de tuniques afin de présenter le cochon grillé, préparé préalablement avec patience et savoir-faire.

Une belle animation musicale effectuée par Carole nous accompagnait durant le repas, rejointe en final par Vivien et Jean-François pour l'interprétation de deux chansons.

Le petit train nous attendait pour une promenade commentée dans le parc animalier de 25 hectares afin de nous présenter les nombreux animaux d'élevage des cinq continents (Afrique, Amérique, Asie, Europe, Océanie) qui y vivent en semi-liberté. Ce parc est entretenu par l'entreprise de travail adapté du Bois Jumel.

La journée se clôturait par quelques emplettes en boutique parmi le choix d'articles proposés et les spécialités du terroir.

Tirages effectués par : IMPRESSIONS 1 Rue des Acacias, 22300 Lannion

## DANSE BRETONNE : LE GRAND BAL ?

**« La vie n'est pas toujours le grand bal que nous espérons, mais puisque nous y sommes invités prenons le temps de bien danser ». Cette citation peut expliquer, en partie le pourquoi des danses bretonnes au Kreiz-Ker.**

C'est un rendez-vous d'amateurs de danses et de musiques bretonnes, ce qui implique rencontre et convivialité, connaissance et pratique d'une culture, sans oublier le travail de mémoire et de coordination des mouvements donc physiques. À tous : aux prochaines « Tardives » dans la bonne humeur et la détente.

Jean Gestin Moniteur de danse.

Entrez dans  
**LA DANSE**

## LA PYRAMIDE DES ÂGES

Le Kreiz-Ker est une association qui a vu le jour en juin 2005, consécutivement au souhait de la municipalité de l'époque de mettre en place un nouvel « Office des Retraités » s'adressant à l'ensemble des retraités lannionnais et regroupant les différents clubs existants (Serval, Buhulien, Brélévenez et Loguivy).

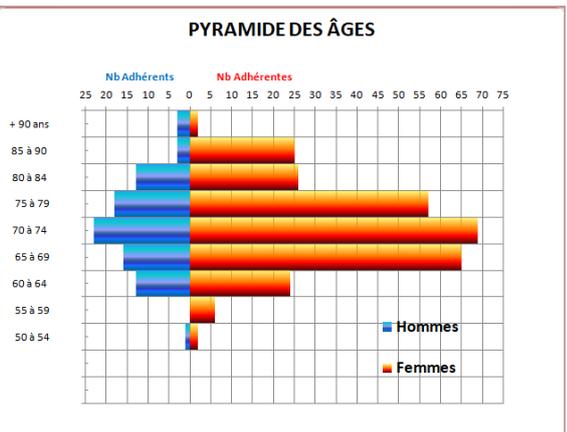
Ainsi, pour le centre-ville dépourvu de club, l'association « Kreiz-Ker » a vu le jour.

En 2023, on peut constater que le Kreiz-Ker a pris son envol et répond bien à un besoin. Cette année le doyen de l'association est un homme qui aura 93 ans (Jean). Il est suivi de Yvonne et Gilbert (92 ans) et de Vivien (91 ans).

Si l'éventail des âges se situe entre 52 et 93 ans, on constate que 66 % se trouvent dans la fourchette 65 à 79 ans avec une majorité femmes dans cette tranche d'âge. Les femmes représentant 76 % de l'effectif total.

Ceci pourrait être partiellement expliqué par la différence d'espérance de vie homme/femme ou parce qu'il semble que les hommes soient plus tournés vers des activités extérieures, plus en groupes, sportives, etc.

Les questions qui se posent : comment intéresser et séduire un plus jeune public ? Quelles nouvelles activités proposer ? Partagez vos idées, vos réflexions, lancez une nouvelle activité, partagez votre savoir ou savoir-faire, etc.



## SÉANCE EXCEPTIONNELLE DE MISE À JOUR POUR LE SITE INTERNET DU KREIZ-KER

Depuis le 2 décembre 2022 le site web du Kreiz-Ker a été contraint de migrer de l'éditeur «Simple site» à celui de «One.com» et cela implique des dérangements tant pour l'accès au site que pour la mise à jour des pages.



Au fil du temps, depuis janvier, de nombreux adhérents n'ont pas pu ou n'ont pas su comment accéder aux nouvelles pages du site de l'association. Ils ne peuvent plus être informés, au jour le jour, des dernières nouvelles concernant leur(s) activité(s) ou la marche de leur association et ses divers événements.

Les 3 bénévoles, assurant les cours et les permanences d'aide individuelle, vous proposent de venir au local le mardi 30 mai de 9 h 30 à midi, avec votre ordinateur, votre téléphone mobile et/ou tablette. Ils vous aideront à vider les anciennes pages du site et à vous connecter sur les nouvelles.

Il serait souhaitable de vous inscrire pour éviter l'attente. Si vous êtes nombreux nous ferons une 2<sup>ème</sup> séance de 14 h à 16 h ce même jour.

**De nombreux ministères utilisent la procédure de l'agrément. L'agrément « Jeunesse et Éducation Populaire » est le plus ancien. Il a été institué par une Ordonnance, en date du 2 octobre 1943, rendue applicable par l'ordonnance du 9 août 1944.**

En 2016, le Kreiz-Ker s'est vu accorder un agrément départemental « Jeunesse et Éducation Populaire » qui semblait acquis définitivement.

La loi ayant changé, le Kreiz-Ker a été contraint, en avril 2023, de faire une demande de renouvellement, qui sera valable 5 ans.

Avoir cet agrément JEP est un label de qualité. Il permet une reconnaissance de l'association et une valorisation de ses diverses activités. Le Kreiz-Ker devient alors un partenaire privilégié de l'état, des EPCI (LTC Lannion) et de la ville.

L'obtention de l'agrément JEP a permis d'obtenir un soutien financier, technique et pédagogique.

Son renouvellement permettra d'être à nouveau soutenu pour l'URSSAF : Le Kreiz-Ker emploie trois salariées en CDI à temps partiel (0,21 ETP) et bénéficie donc d'un allègement des charges sociales.

Une simulation a fait entrevoir un surcoût de 2586 € de charges salariales et patronales et une perte de salaire net de 949 € pour les salariées. (Soit un total de 3525 €).

À noter que nous bénéficions aussi de tarifs privilégiés sur les redevances SACEM (5 % de remise).

Le prévisionnel de l'association pour 2023 est de 16500 €. Le non renouvellement de cet agrément va déséquilibrer totalement ce budget.

Les droits actuels sont accordés jusqu'au 23 Août. Une commission va examiner le dossier conséquent qui lui a été fourni et va statuer sur la possibilité de maintenir cet agrément, sachant que le Kreiz-Ker, de part ses statuts, ne vise que la partie « éducation populaire » n'ayant pas de jeunes parmi ses membres. Il a fallu étayer le dossier du Kreiz-Ker en conséquence.

Il ne reste qu'à attendre : Les dés sont jetés !

## LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

**Le contrat d'engagement républicain a été créé par la loi du 24 avril 2021. Toute association souhaitant obtenir un agrément d'État, une subvention publique ou accueillir un jeune en service civique s'est vue obligée, dès le 1er janvier 2022, de souscrire aux 7 engagements du contrat. (Voir page 1).**

Dans le préambule du contrat d'engagement républicain, l'administration justifie cette obligation par le fait qu'elle doit « rendre des comptes aux citoyens », « justifier du bon usage des deniers publics » et « s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain. »

Outre la subvention annuelle reçue de la ville de Lannion, le Kreiz-Ker a bénéficié par 3 fois d'une subvention publique (FDVA) : pour le lancement du projet d'aide informatique en 2019, pour la relance de l'association après la pandémie en 2021 et pour le fonctionnement en 2022.

En 2016 l'association a obtenu l'agrément « Jeunesse et Éducation Populaire » lui permettant d'alléger ses charges sociales (voir ci-dessus)

En avril 2023, lors de la demande de renouvellement de cet agrément, Germaine Jaouen, présidente, représentante du Kreiz-Ker, a donc signé ce contrat.

**Il engage tous les membres de l'association.**

Il est exigé par ailleurs que l'association en informe ses membres « par tout moyen, notamment par un affichage dans ses locaux ou une mise en ligne sur son site internet ».

Vous pouvez en prendre connaissance en [cliquant ici](#) ou en vous rendant au local de l'association, aux heures de permanences de 10 h à 12 h le lundi et le jeudi, pour consulter le texte.



## PAIE DES ANIMATEURS SALARIÉS – INFORMATION DES ADHÉRENTS

**Petit rappel : Le Kreiz-Ker emploie trois salariées pour assurer les cours de Brain gym, Danse en ligne et Gymnastique (gym douce, renforcement musculaire et stretching) depuis longtemps.**

Depuis septembre 2018 Carola, Catherine et Gisèle sont sous contrat à durée indéterminée (CDI) en tant qu'animateur-technicien. Elles dépendent de la convention collective ÉCLAT (métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires).

Au fil du temps et des changements au sein du bureau du Conseil d'Administration, la réalisation de leur fiche de paie a été confiée au Chèque Emploi Associatif - CEA (octobre 2011 à août 2020) puis au cabinet d'expertise comptable IGAM (sept 2020 à déc 2021). Le coût de la prestation Paie étant très élevé (1500 €) le bureau en a repris la gestion via le CEA en janvier 2022.

Le CEA réalise les fiches de paie à partir des informations qui lui sont transmises. Les éléments constitutifs de la paie que sont le salaire brut, la prime d'ancienneté (obligatoire) et autres indemnités doivent être déclarés à partir du 25 du mois et cela tous les mois sans exception. Les fiches de paie sont disponibles le lendemain et le virement des salaires est effectué le dernier jour du mois par le trésorier.

La complexité réside dans l'établissement des montants à déclarer car il faut toujours être en conformité avec la convention collective en prenant systématiquement connaissance de tous les textes juridiques. Ainsi, en 2022, deux modifications importantes ont eu lieu : l'une pour le calcul du salaire brut, l'autre pour le calcul du nombre de points d'ancienneté. Il devient de plus en plus difficile de réaliser ces opérations lorsqu'on ne connaît pas le domaine de la paie et toute sa réglementation.

Outre un compte auprès du CEA, il est obligatoire d'avoir un compte URSSAF et un compte NET-ENTREPRISE, ce dernier étant le seul canal de diffusion du taux d'Accident du Travail, mis à jour annuellement fin décembre pour une prise en compte en janvier.

Un bénévole, avec la meilleure volonté mais sans aucune compétence dans le domaine de la paie et/ou des outils informatiques, pourra-t-il continuer ?

Un point sur la gestion des salariés devra être mis à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale qui verra le renouvellement d'une partie de ses membres.

Il est fini le temps où il suffisait de multiplier le taux horaire de l'animateur par le nombre d'heures effectuées. C'est très bien pour le salarié mais qu'en est-il de l'association employeur ?

Merci à toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce « petit journal » :

Germaine, Nadine, Michelle, Marthe, Monique, Éliane, Élisabeth, Myriam, Annick, Gérard et Jean.